



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE
N° 2024U-035

Dossier : DP 031547 21 U0150 Déposé le : 25/01/2024 Nature des travaux : CONSTRUCTION D'UN CARPORT Adresse des travaux : 8 B AV MARIE CURIE 31600 SEYSSES	Demandeur : MADAME GAUBERT ISABELLE 8 BIS AVENUE MARIE CURIE 31600 SEYSSES
---	---

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal accordant la déclaration préalable n° DP 031547 21 U0150 délivré le 06/04/2022 pour un projet de carport situé au 8 B avenue Marie CURIE 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de Madame GAUBERT Isabelle reçue en mairie le 25/01/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

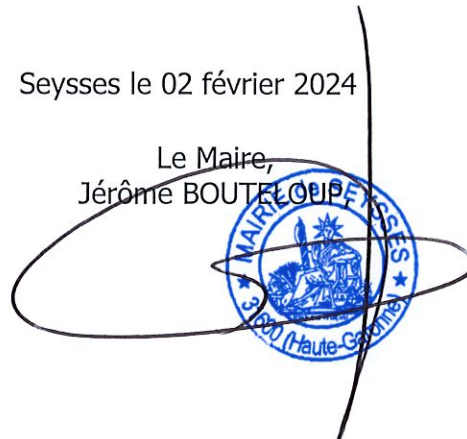
La déclaration préalable n° DP 031547 21 U0150 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Seysses le 02 février 2024

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 08/02/2024

Affiché le 08/02/2024 jusqu'au 08/04/2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.